



Syndicat National des Personnels  
de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
Section Somme Aisne

## Déclaration Liminaire

### **Du Comité Social d'Administration (CSA)**

### **De la DTPJJ de Somme Aisne du 20 juin 2025**

Monsieur le Directeur Territorial,

La Protection Judiciaire de la Jeunesse **endure** un tournant historique majeur, par la remise en cause des fondamentaux de la justice des enfants et de sa spécificité, déjà largement abîmée par les multiples modifications législatives à l'ordonnance de 45, le Bloc Peines, le CJPM. Le projet de la Loi Attal est une atteinte massive aux droits de l'enfant, à leur éducation et à leur protection. Elle est la conséquence de politiques néolibérales qui se confondent toujours plus avec l'idéologie de l'extrême droite. Les décisions de rejet du Conseil Constitutionnel marquent clairement une reconnaissance du combat mené depuis plusieurs mois contre cette loi portée par des idées rétrogrades et réactionnaires qui ont fait fi de l'ensemble des positions portées par l'ensemble des professionnel.les de l'enfance et de la justice de mineurs. Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette première victoire même si la lutte doit perdurer sur chaque service de la PJJ. Il faut désormais enterrer l'ensemble de ce projet de loi. En parallèle, notre société fait actuellement face à de multiples drames humains où les discours répressifs et stigmatisants envahissent les médias et les paroles politiques sécuritaires.

Nous ne cessons de dire depuis de nombreuses années que notre société a besoin de moyens pour sa jeunesse. Or, les politiques ne cessent de raboter partout et de façon incessante les services publics d'éducation et de soins. Tout récemment sur la Somme, une mobilisation de l'ASE ne fait que conforter et dénoncer une situation plus qu'alarmante pour les jeunes « en danger » de notre territoire. Le travail en commun de nos deux institutions est de plus en plus complexe à mener voire peut apporter des animosités par l'usure et un fort sentiment d'impuissance des professionnel.les. Combien d'enfants dont un placement au civil est ordonné sont maintenus au sein du domicile familial avec du bricolage ? Cette dérive tend nettement à se reproduire au sein de la PJJ par le manque de places en hébergement et conduisant à pire, la détention de mineurs. Une recherche de place pour apporter un sens au travail mené, dans l'objectif d'éviter toute récidive devient un combat de chaque jour. La récente loi Attal, se trompe

de cible : la justice dispose déjà des outils juridiques nécessaires pour sanctionner les infractions commises par les mineurs. Ce qui fait cruellement défaut, ce sont les structures adaptées, les pédopsychiatres, les psychologues et surtout, les éducateurs. Quel espace reste-t-il à la Protection Judiciaire de la Jeunesse et à chaque service de ce territoire, pour incarner pleinement ses missions fondatrices de **protection et d'éducation** ?

A la PJJ, la primauté de l'argent reste sur des financements sur des lieux « d'enfermement » tels des CEF, « la belle vitrine » de la politique gouvernementale actuelle et précédente mais qui ne répond aucunement aux attentes voulues. Encore peu, Marianne Maximi, députée du Puy de Dôme est intervenue devant la Commission des finances définissant les CEF comme des « échecs » et dont « *la moitié des mineurs passés dans ces centres récidivent et terminent en prison* », le tout-répressif n'étant pas une solution. Que pensez d'autre lorsque nous reprenons le compte rendu du CSA SST concernant la visite du CEF de Laon et tous les points alarmants ? Compte rendu que nous souhaitons rendre public. Le retour sur les dernières années d'activités formulées dans le projet de service mis en ordre du jour ne fait qu'appuyer les propos tenus depuis des années sur le disfonctionnement du CEF. Cet argent pourrait tellement bénéficier à la création d'hébergement collectif et être injecté dans des moyens humains.

Le discours d'austérité des finances publiques a eu des effets plus que **dramatiques** sur les services de la PJJ depuis l'été 2024. Nous ne sommes pas dupes et nous savons que la situation ne s'améliorera pas : le manque de moyens humains (tous les postes seront-ils pourvus ?), manque de moyens financiers (toujours des projets à réévaluer ou à se battre pour les maintenir), le manque de temps éducatif qui fait perdre de plus en plus à chacun, à tous niveaux, à tout corps de métiers, le sens du travail mené auprès de ces jeunes et famille en difficultés. Les moyens RH sont essentiellement dévoyés aux hébergements au niveau de la DIR Grand Nord, mais monsieur le Directeur Territorial, les services de Milieu Ouvert et d'Insertion du territoire ne vont pas mieux et les mois à venir ne sont pas rassurants. Il est au bénéfice des usagers, des équipes et de l'ensemble des professionnels que soit proposé l'ensemble des postes vacants aux lauréats des concours (listes principales et complémentaires) et aux sortants d'école, sans restriction arbitraire. Nous souhaitons connaître précisément et au plus tard fin de semaine prochaine la situation et les projections pour chaque unité du Territoire Somme-Aisne.

L'institution est traversée par une **crise de sens** profonde, qui affecte l'ensemble des professionnels, ébranlés dans leur engagement et dans leurs valeurs. Le temps de formation peut devenir un luxe ! Dans un contexte marqué par une dérive sécuritaire croissante, que représente encore la PJJ ? Quelle volonté institutionnelle réelle d'agir pour améliorer la qualité de vie au travail ? Prendre soin des professionnels pour mieux accompagner les jeunes : est-ce encore une priorité pour la Direction Territoriale Somme/Aisne, ou un simple slogan vidé de sens ?